BM FLEURISTE
REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION
CMA FRANCE

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« *Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un* ***référentiel d'activités*** *qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un* ***référentiel de compétences*** *qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un* ***référentiel d'évaluation*** *qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.* »

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
BLOC DE COMPETENCES N°1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ŒUVRE FLORALE			
A1.1 : Analyse de la commande d'un client - étude et recherche du thème défini - illustration de la création au moyen de tout moyens graphiques (croquis, schémas, maquette, photographies …) - recherche documentaire (histoire de l'art, technologie, écologie …)	**C1.1 –** Analyser la commande d'un client en réalisant des recherches sur le thème souhaité, en illustrant avec des moyens graphiques les végétaux, en réalisant un rétroplanning et un devis du projet, en argumentant si besoin afin de contractualiser sur le projet.		**Lors du mémoire sur le projet de la pièce de maitrise le candidat est évalué sur les critères suivants** : Les informations collectées sont pertinentes. Les informations sont correctement classifiées et hiérarchisées. Le dossier est structuré (pagination, plan, sommaire,

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

- sélection des végétaux utilisés pour la création (fleurs, glane, bois, …) en fonction de la saisonnalité, de l'usage, de la couleur, de la durabilité, de la flexibilité, etc. - réalisation d'un devis et d'un rétroplanning de réalisation de l'œuvre - argumentation auprès du client en précisant les sources d'inspiration stylistiques autour de la fiche technique pour contractualiser		**ME.1.1 Mémoire sur le projet de la pièce de Maitrise (œuvre florale) :** Le candidat a deux rendez-vous intermédiaires : 1) Validation du choix du thème artistique et de la motivation écologique à	bibliographie, sources, écriture, respect des règles d'orthographe et de syntaxe …). Les solutions proposées sont respectueuses de l'environnement (circuit court, saisonnalité, choix des matériaux recyclés ou recyclables, techniques respectueuses de l'environnement, calcul du coût écologique du projet …). Les tâches sont correctement organisées dans le temps (le rétroplanning est pertinent …). Le devis est correctement établi (date, durée de la validité de l'offre, nom du client, décompte détaillé des prestations florales …). La capacité à communiquer est bonne. La présentation du mémoire est de qualité. Le dialogue avec ses interlocuteurs est facilité. ll fait preuve d'analyse, aisance et capacité d'adaptation. Son travail est correctement défendu. Les réponses données sont pertinentes. Les difficultés (techniques,

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

		l'aide de la première (partie artistique) et de la seconde partie (partie à motivation écologique) du mémoire. 2) Validation de la faisabilité du projet (maquette, planche de matériaux) à l'aide de la seconde et troisième partie (partie technique) du mémoire Le candidat présente son projet à l'aide d'un Mémoire avec une partie histoire de l'art et écologie (empreinte carbone, empreinte hydrique, techniques respectueuses du végétal, du milieu …), une partie technique et une partie commerciale. Le dossier est présenté lors d'une soutenance à l'orale et valide les choix du projet. La pièce est ensuite évaluée techniquement.	financières …) rencontrées sont évoquées et expliquées. Les choix sont justifiés et argumentés. Les thèmes traités et abordés dans le dossier sont maitrisés.
A1.2 : Préparation du projet floral - conception de l'armature structurelle (forme, nature …) - prévision de la matière d'œuvre nécessaire et adapté au projet floral (prise en compte de l'impact écologique, utilisation de matériaux recyclables …) - anticipation des conditions de livraison, d'installation (règles de sécurité), d'entretien (règle d'hygiène, système d'arrosage, mur végétalisé, suspension) et de démontage sur le site	**C1.2 –** Préparer un projet floral en concevant l'armature structurelle, en prévisionnant la matière d'œuvre nécessaire, en anticipant les conditions de livraison, d'installation, d'entretien et de démontage sur le site afin de pouvoir concrétiser la solution retenue.		**Lors du mémoire sur le projet de la pièce de maitrise le candidat est évalué sur les critères suivants** : La proposition est en conformité avec la commande. La proposition de l'armature structurelle est cohérente. La matière d'œuvre proposée est pertinente et respecte l'impact environnemental. Les propositions de livraison et d'installation respectent les règles de sécurité inhérentes. L'entretien des végétaux est prévu (hydratation …).
A1.3 : Réalisation du projet en fonction de la commande initiale : - réalisation de la commande en fonction du cahier des charges	**C1.3 –**. Réaliser le projet floral dans le respect du cahier des charges, en contrôlant la qualité de la prestation, en s'assurant de la réception du chantier afin d'être en conformité avec la commande initiale.		**Lors du mémoire sur le projet de la pièce de maitrise le candidat est évalué sur les critères suivants** : Les proportions sont respectées.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

- contrôle de la qualité de la prestation et réception du chantier			La matière d'œuvre est judicieusement choisie (fleurs, matériels …). Les végétaux (saisonnalité, impact écologique, empreinte carbone …) et matériaux de construction (issus du recyclage) sont choisis dans le respect des normes environnementales. Les couleurs, les formes et les textures sont harmonieuses. Les finitions sont parfaitement réalisées. La réalisation est innovante. L'œuvre est adaptée au lieu. L'entretien des végétaux est effectif (hydratation …). Les végétaux choisis ne sont pas allergisants. La stabilité et la solidité de l'œuvre permettent une exposition sécurisée. Le chantier est nettoyé et sécurisé.
Pour obtenir la certification BM Fleuriste (niveau 5) le candidat doit acquérir les 5 blocs de compétences. Il doit valider les modalités d'évaluation inhérentes à chacun de ces blocs de compétences : le Mémoire sur le projet de la pièce de maitrise (œuvre florale) (BC01), l'Epreuve de pratique professionnelle (BC02), le Dossier fonction entrepreneuriale (BC03), l'étude de cas « Analyse de la fonction entrepreneuriale (BC03), une étude de cas Commercialisation (BC04), la présentation de l'activité de fleuriste en Langue Vivante Etrangère (BC04), une étude de cas « GRH »(BC05) et une Mise en situation professionnelle « Fonction Maitre d'apprentissage » (BC05).			

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
BLOC DE COMPETENCES N°2 : PRODUIRE TOUS TYPES DE TRAVAUX DANS L'INFINIMENT GRAND ET DANS L'INFINIMENT PETIT			
A.2.1 Réalisations de travaux de grandes dimensions : – Réalisation d'une sculpture végétale (aucun produit manufacturé visible) – Réalisation d'une suspension florale et son support – Réalisation d'une compression à	**C2.1** Conceptualiser des arrangements faisant appel aux techniques de l'infiniment grand en réalisant la sculpture végétale, la suspension florale et son support, une compression à dominance végétale, une armature structurelle, un fleurissement de grandes dimensions, une scénographie, des arrangements liés, racinés ou muraux dans le respect des techniques de la profession afin de réaliser les travaux de grandes dimensions souhaités.	**ME2.1 Epreuve de pratique professionnelle :** A partir d'un thème artistique le candidat réalise trois sujets choisis parmi les réalisations de grandes et petites dimensions.	**Lors de l'épreuve de pratique professionnelle le candidat est évalué sur les critères suivants** : L'organisation du travail est respectée. Les arrangements sont conceptualisés à l'aide des techniques de grandes dimensions (sculpture végétale, suspension,

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

dominance végétale – Réalisation d'une armature structurelle – Réalisation d'un fleurissement de grandes dimensions – Réalisation d'une scénographie (vitrine, podium, scène, événementielle …) – Réalisation d'arrangements liés (bouquet prestige, de grande dimension …) – Réalisation d'arrangements racinés (jardin de plante, mur végétal …) – Réalisation d'arrangements muraux (tapisserie, tissage végétal, technique murale, tableau …) – Respect des règles de sécurité – Remise en état du lieu (plateau technique/atelier floral, site d'évènementiel …) – Tri des déchets végétaux dans le respect de l'écologie – Respect des conditions de livraison, d'installation (règles de sécurité), d'entretien (règle d'hygiène, système d'arrosage, mur végétalisé, suspension) et de démontage sur le	**C2.2 –** Assurer l'organisation de son plateau technique, en le remettant en état à l'issue des travaux de grandes dimensions, la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène nécessaire, le tri des déchets dans le respect des normes environnementales inhérente à la profession et le respect des conditions de livraison, d'installation, d'entretien et de démontage sur le site.	Pour l'infiniment grand, il est proposé une source d'inspiration que le candidat doit s'approprier et traduire à travers : - une sculpture végétale, OU - une suspension florale et son support, OU - une compression à dominance végétale, OU - une armature structurelle, OU - le grand fleurissement OU - un ensemble scénographique, OU - un objet floral OU - l'arrangement lié (obligatoire).	armature structurelle, compression …). La matière d'œuvre est correctement choisie. Les arrangements de grandes dimensions sont correctement réalisés (proportion, couleur, texture …). Les techniques de la profession (armature structurelle et son fleurissement) sont maîtrisées. Le thème est respecté. Les travaux s'inscrivent dans les styles d'art floral (décoratif, linéaire, végétatif). Les règles de sécurité et d'hygiène sont respectées. Le plateau technique est remis en l'état. Les déchets sont triés.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

site			
A2.2 : Réalisations de travaux de petites dimensions : – Réalisation de bijoux et ornements et leurs supports – Réalisation d'accessoires de mode jusqu'aux vêtements – Réalisation d'accessoires portés à la main (éventail, sac …) – Réalisation de bouquets de marié(e) (du classicisme à la modernité) – Réalisation d'un objet végétal (trophée, page de livre, couverture de livre, plaque funéraire, fond de la mer …) – Réalisation de micro-fleurissement (incrustation, inclusion, marqueterie …) – Respect des règles de sécurité – Remise en état du lieu (plateau technique/atelier floral, site d'évènementiel …) – Tri des déchets végétaux dans le respect de l'écologie	**C2.3** – Conceptualiser des arrangements faisant appel aux techniques de l'infiniment petit en réalisant des bijoux, ornements et leurs supports, des accessoires de modes ou portés à la main, des bouquets de mariée, un objet végétal, un micro-fleurissement dans le respect des techniques de la profession afin de réaliser les travaux de petites dimensions souhaités. **C2.4** –. Assurer l'organisation de son plateau technique, en le remettant en état à l'issue des travaux de petites dimensions, la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène nécessaire, le tri des déchets dans le respect des normes environnementales inhérente à la profession et le respect des conditions de livraison, d'installation, d'entretien et de démontage sur le site.	Pour l'infiniment petit, il est Imposé une source d'inspiration que le candidat doit s'approprier et traduire à travers : - bijoux et ornements et leurs supports, , OU - des accessoires de mode jusqu'aux vêtements, OU - accessoires portés à la main, OU - les bouquets de marié(e), OU - un objet végétal, OU - un micro-fleurissement	**Lors de l'épreuve de pratique professionnelle le candidat est évalué sur les critères suivants :** L'organisation du travail est respectée. Les arrangements sont conceptualisés à l'aide des techniques de l'infiniment petit (incrustation, inclusion, marqueterie, montage …). La matière d'œuvre est correctement choisie. Les arrangements de petites dimensions sont correctement réalisés (proportion, couleur, texture …). Les techniques de la profession sont maîtrisées. Le thème est respecté. Les travaux s'inscrivent dans les styles d'art floral (décoratif, linéaire, végétatif). Les règles de sécurité et d'hygiène sont respectées.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

– Respect des conditions de livraison, d'installation (règles de sécurité), d'entretien (règle d'hygiène, système d'arrosage, mur végétalisé, suspension) et de démontage sur le site			Le plateau technique est remis en l'état. Les déchets sont triés.
Pour obtenir la certification BM Fleuriste (niveau 5) le candidat doit acquérir les 5 blocs de compétences. Il doit valider les modalités d'évaluation inhérentes à chacun de ces blocs de compétences : le Mémoire sur le projet de la pièce de maitrise (œuvre florale) (BC01), l'Epreuve de pratique professionnelle (BC02), le Dossier fonction entrepreneuriale (BC03), l'étude de cas « Analyse de la fonction entrepreneuriale (BC03), une étude de cas Commercialisation (BC04), la présentation de l'activité de fleuriste en Langue Vivante Etrangère (BC04), une étude de cas « GRH »(BC05) et une Mise en situation professionnelle « Fonction Maitre d'apprentissage » (BC05).			

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
BLOC DE COMPETENCES N°3 : ASSURER LA CREATION, LE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION FINANCIERE D'UNE ENTREPRISE DE FLEURISTERIE			
A3.1 : Conduite d'un projet de création d'entreprise, de reprise ou de développement d'activités - mise en œuvre de son projet de création,	**C3.1 –** Conduire un projet de création et de développement d'entreprise en s'appuyant sur un business model, en identifiant les leviers d'aide financier et administratifs, et en construisant un argumentaire et une présentation afin de défendre son projet dans un registre	**ME3.1 Dossier « *Fonction entrepreneuriale* » :** *A l'écrit :*	**Lors de la réalisation du Dossier « fonction entrepreneuriale » le candidat est évalué sur les critères suivants :** Le tri et la sélection des

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

de développement dans la réalité fiscale, sociale et juridique du secteur de la fleuristerie - construction d'un projet entrepreneurial, le business model de la création et du développement de l'entreprise - identification et mise en action des leviers d'aide (outils & structures) financiers et administratifs - construction d'un argumentaire, une présentation, un « storytelling » pour défendre son projet dans le registre adapté à ses interlocuteurs (banquiers investisseurs, clients …)	adapté à ses interlocuteurs.	A partir d'un dossier constitué de textes d'actualité à caractère économique et/ou réglementaire et/ou social (le statut de microentrepreneur, les zones franches, le statut de conjoint-collaborateur ...) le candidat devra analyser l'ensemble de ces documents avant d'en mesurer l'impact éventuel sur son secteur d'activité, sa branche, son entreprise. Son point de vue, devra être argumenté et illustré d'exemples issus de son expérience. *A l'oral :* Le candidat porte une analyse sur sa production écrite et apporte tout élément complémentaire en lien avec le thème lui paraissant pertinent pour le secteur de la fleuristerie	informations en rapport avec le secteur artisanal sont pertinents. L'analyse est de qualité et de sa transposition au secteur Fleuriste est pertinente. Le système de veille professionnelle et réglementaire est existant et de qualité. Des relais intervenants dans la création d'entreprises de fleuristerie sont identifiés et mobilisés. Aptitude à défendre son projet, son point de vue, sa position à travers un argumentaire adapté et illustré d'exemples.
A3.2 : Elaboration du dossier financier de l'entreprise à destination des partenaires extérieurs (banquier, société de cautionnement mutuel,…) - justification et/ou explication de la stratégie de l'entreprise au moyen des comptes de résultats et des bilans sur les	**C3.2 –** Elaborer un dossier financier de son entreprise en justifiant sa stratégie au moyen des comptes de résultats et des bilans, en élaborant un plan de financement, en commentant la rentabilité, la santé financière de la fleuristerie, en arbitrant les investissements à réaliser afin de convaincre de son projet ses partenaires extérieurs.		**Lors de l'étude de cas Analyse de la « fonction entrepreneuriale » le candidat est évalué sur les critères suivants :** Le plan de financement est réaliste. Le plan de financement est réaliste. L'entreprise au regard des

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

derniers exercices : conséquences des investissements effectués, des recrutements, etc. - élaboration d'un plan de financement réaliste à destination du banquier, en diversifiant les sources de financements et en justifiant chacun des postes - explication sur la rentabilité, la santé financière de la fleuristerie au regard de son projet, de ses objectifs. - arbitrage sur les investissements à réaliser en fonction de sa stratégie commerciale, de son positionnement, de sa trésorerie et de la soutenabilité de l'endettement		**ME3.2 Etude de cas : Analyse de la « *Fonction entrepreneuriale* »** *A l'écrit :* Sous la forme d'une étude de cas, le candidat réalisera une analyse de la situation financière d'une entreprise à partir de ses documents comptables et devra définir si le projet de reprise ou le projet du dirigeant est viable et sous quelles conditions.	moyennes du secteur de la fleuristerie est rentable. L'analyse de la santé financière de l'entreprise de fleuristerie est de qualité.
A3.3 : Pilotage au quotidien de la rentabilité de l'entreprise de fleuristerie - réalisation pour chaque prestation le seuil de rentabilité pour l'entreprise - contrôle de la valeur des stocks et de sa rotation - négociation des délais fournisseurs - contrôle de la trésorerie de l'entreprise et prise de dispositions visant à l'équilibrer (prêt, relance client, etc.)	**C3.3 –** Piloter au quotidien la rentabilité de l'entreprise de fleuristerie en établissant le seuil de rentabilité de chaque prestation, en contrôlant la valeur des stocks et sa rotation, en négociant les délais fournisseurs, contrôlant et en veillant à l'équilibre de sa trésorerie afin de développer les profits de sa structure.		**Lors de l'étude de cas Analyse de la « fonction entrepreneuriale » le candidat est évalué sur les critères suivants :** Les axes de progrès identifiés sont pertinents et réalistes. Les chiffrages réalisés sont pertinents et justes.
Pour obtenir la certification BM Fleuriste (niveau 5) le candidat doit acquérir les 5 blocs de compétences. Il doit valider les modalités d'évaluation inhérentes à chacun de ces blocs de compétences :			

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

le Mémoire sur le projet de la pièce de maitrise (œuvre florale) (BC01), l'Epreuve de pratique professionnelle (BC02), le Dossier fonction entrepreneuriale (BC03), l'étude de cas « Analyse de la fonction entrepreneuriale (BC03), une étude de cas Commercialisation (BC04), la présentation de l'activité de fleuriste en Langue Vivante Etrangère (BC04), une étude de cas « GRH »(BC05) et une Mise en situation professionnelle « Fonction Maitre d'apprentissage » (BC05).

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
BLOC DE COMPETENCES N°4 : COMMERCIALISER DES REALISATIONS ET PRESTATIONS FLORISTIQUES			
A4.1 : Définition du positionnement et de la politique commerciale de la	**C4.1 –** Définir le positionnement et la politique		**Lors de l'étude de cas commercialisation le candidat**

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

fleuristerie - conception d'une offre lisible à destination des particuliers et des professionnels, sur la fleuristerie, la décoration, etc - développement d'une gamme de prestations et services spécifiques différenciant les compétences et savoir-faire particuliers de la fleuristerie - réponse aux appels d'offres de marché public et privé en matière de création de pièces et/ou d'entretien	commerciale de l'entreprise de fleuristerie en concevant une offre lisible à destination des particuliers et des professionnels, en développant une gamme de prestation et de services spécifiques, en répondant aux appels d'offre de marché public et privé afin de distinguer son offre de la concurrence.		**est évalué sur :** Le positionnement de l'entreprise est présenté clairement. Le type de prestations réalisées est présenté lisiblement.
A4.2 : Mise en place de la politique tarifaire applicable aux réalisations et aux prestations floristiques - calcul du taux de marge par nature de produit (œuvre, bibelots, …), de prestation - Détermine le taux de remise tarifaire applicable selon les réalisations demandées et la taille du marché - encadrement des modalités ou facilités de paiement pouvant être accordées à la clientèle de particuliers ou de professionnels	**C4.2 –** Déterminer une politique tarifaire applicable aux réalisations et aux prestations floristiques en calculant le taux de marge par nature de produit, par prestation, en fixant le taux de remise tarifaire applicable selon les réalisations demandées et la taille du marché tout en veillant à encadrer des modalités ou facilités de paiement pouvant être accordées à la clientèle de particuliers ou de professionnels.	**ME4.1 Etude de cas « *Commercialisation* » :** A l'écrit : A partir d'une étude de cas, exposant la situation commerciale, la concurrence et le marché d'une	**Lors de l'étude de cas commercialisation le candidat est évalué sur :** La politique tarifaire au regard des prestations proposées et des marchés est cohérente. Le positionnement de l'entreprise proposé est en adéquation avec l'efficacité commerciale et financière.
A4.3 : Conception des outils et des vecteurs de communication destinés aux particuliers et aux professionnels (prospection, notoriété etc…)	**C4.3 –**. Participer ou superviser la conception d'outils et de vecteurs de communication destinés aux particuliers et aux professionnels en concevant un book présentant les réalisations et prestations de fleuristerie et en mettant en		Les outils commerciaux produits et/ou proposés sont de qualité.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

- conception d'un book présentant les réalisations à l'usage du personnel et à destination des clients pour les activités et prestations de la fleuristerie - mise en œuvre d'outils, de canaux ou de supports de communication	œuvre tout type d'outils de canaux ou de supports de communication permettant de développer la notoriété de l'entreprise de fleuristerie.	entreprise, le candidat analysera la situation commerciale de l'entreprise et formulera une stratégie commerciale et de communication réaliste et en lien avec les ambitions de son dirigeant.	
A4.4 : Identification des souhaits du client et proposition d'un produit adapté à sa demande - reformulation des besoins, des modifications et des attentes du client - argumentation sur sa gamme de produit (composition, durabilité, …) - propositions de produits adaptés à l'évènement, aux lieux, à la saisonnalité	**C4.4 –** Identifier les souhaits du client en reformulant ses besoins, en y apportant des modifications en fonction de ses attentes, en argumentant sur sa gamme de produit, en proposant des produits adaptés à l'évènement, aux lieux, à la saisonnalité afin d'avoir un produit adapté à sa demande.	En contrôle continu : Après une préparation écrite, le candidat développera à l'oral un argumentaire de commercialisation de produits et/ou prestations florales.	**Lors du contrôle continu le candidat est évalué sur** : Sa compréhension des besoins du client Les actions commerciales conduites sont efficaces. L'argumentation de vente est de qualité. Les prestations proposées sont adaptées aux attentes du client.
A4.5 : Encadrement des ventes et de l'après-vente des prestations de la fleuristerie - conduite d'une négociation commerciale avec un client, un prescripteur en business to business en français et en anglais - détermination des objectifs de vente à moyen, court et long terme en fonction de la durée de vie des végétaux, de la marge à réaliser, …	**C4.5 –** Organiser l'encadrement des ventes et de l'après-vente des prestations de la fleuristerie en assurant la conduite d'une négociation commerciale en français et/en anglais, en déterminant des objectifs de vente, en encadrant la nature et la durée des promotions, en définissant une politique d'entretien de réparation des réalisations durables afin de développer ses ventes et fidéliser sa clientèle.	**ME4.2 Présentation de l'activité de fleuriste en *Langue Vivante Etrangère*** A l'oral : Le candidat tire au sort un texte court en anglais d'ordre économique ou en lien avec son activité de fleuriste Il doit se présenter, présenter son projet professionnel et	**Lors de la présentation de l'activité de fleuriste en langue étrangère le candidat est évalué sur :** La présentation orale de l'entreprise et de son savoir-faire en langue étrangère est fluide et explicite. La pertinence des réponses au regard des questions techniques et économiques posées.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

- définition et encadrement de la nature et de la durée des promotions - défini la politique d'entretien, de réparation des réalisations durables (renouvellement des fleurs, réparation de la structure, etc.)		s'exprimer sur le texte.	La précision et l'adaptation du vocabulaire technique et économique employé.
Pour obtenir la certification BM Fleuriste (niveau 5) le candidat doit acquérir les 5 blocs de compétences. Il doit valider les modalités d'évaluation inhérentes à chacun de ces blocs de compétences : le Mémoire sur le projet de la pièce de maitrise (œuvre florale) (BC01), l'Epreuve de pratique professionnelle (BC02), le Dossier fonction entrepreneuriale (BC03), l'étude de cas « Analyse de la fonction entrepreneuriale (BC03), une étude de cas Commercialisation (BC04), la présentation de l'activité de fleuriste en Langue Vivante Etrangère (BC04), une étude de cas « GRH »(BC05) et une Mise en situation professionnelle « Fonction Maitre d'apprentissage » (BC05).			

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
BLOC DE COMPETENCES N°5 : FORMER, ACCOMPAGNER ET GERER LES RESSOURCES HUMAINES D'UNE ENTREPRISE DE FLEURISTERIE			

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

A5.1 : Préparation et réalisation d'un recrutement (embauche d'un collaborateur, d'un jeune en contrat d'apprentissage) - définition des besoins en compétences de l'entreprise - rédaction d'une offre d'emploi, une définition de poste en CDI, en CDD, en intérim, en alternance - rédaction de la liste des tâches et la fiche de poste du nouvel embauché. - contractualisation de la collaboration dans le respect de la convention collective des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers	**C5.1 –** Préparer et réaliser un recrutement en définissant au préalable les besoins en compétences de l'entreprise, la fiche de poste associée, en rédigeant une offre d'emploi en recherchant le canal de diffusion adéquat afin de pouvoir contractualiser sa collaboration avec son futur collaborateur.	**ME5.1 Etude de cas « *GRH* » :** A l'écrit : Sous la forme d'un cas décrivant l'organisation RH d'une entreprise de fleuristerie le candidat analyse l'efficacité de la structure et préconise des axes d'amélioration, qu'il chiffrera et déclinera en solutions opérationnelles.	**Lors de l'étude de cas « GRH » le candidat est évalué sur :** La stratégie de ressources humaines est cohérente au regard du projet de l'entreprise. Les profils choisis sont en adéquation avec les productions à réaliser, les commandes à honorer. Le droit du travail est respecté.
A5.2 : Développement des compétences des salariés et des apprentis - élaboration d'un plan de formation de l'entreprise floristique pour intégrer les innovations techniques, réglementaires et le développement personnel des salariés - organisation des séquences d'évaluation du jeune dans l'entreprise de fleuristerie et communication de celles-ci au CFA - évaluation et réajustement de la progression de l'apprenant en adéquation	**C5.2 –** Participer au développement des compétences des salariés et des apprentis en élaborant un plan de formation, en organisant des séquences d'évaluation du jeune alternant dans l'entreprise floristique afin de le faire évoluer au niveau des compétences en adéquation avec le référentiel du titre/diplôme visé.	**Mise en situation professionnelle « *Fonction maître d'apprentissage* » :** A l'oral : Le candidat tire au sort une situation d'alternance qui peut être d'ordre générale ou problématique. Il analyse la situation décrite et formule des réponses ou solutions à cette dernière et ce, dans le cadre strict de son rôle de maître	**Lors de la mise en situation professionnelle le candidat est évalué sur :** Le plan de formation élaboré est adapté aux besoins de l'entreprises La progression pédagogique du jeune est organisée et réajustée dans l'entreprise Les séquences d'évaluation sont périodiques, les axes de progrès identifiés. Le comportement du jeune en

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

avec le référentiel du titre/diplôme préparé		d'apprentissage et de l'exécution de ce contrat de travail particulier.	situation de travail est correctement interprété, les réajustements sont appropriés. Le cadre légal du contrat d'alternance est respecté.
A5.3 : Analyse et amélioration de l'organisation du travail de l'atelier de production, de l'espace de vente - planification et distribution des tâches (production/vente, livraison) - définition des plannings des équipes de production, en fonction des compétences à mettre en œuvre et dans le respect des droits du travail (temps de travail, congés, etc.) - mise en place d'une politique de rémunération (salaire, prime, intéressement), en accord avec les accords de branche - mise en œuvre de conditions pour l'amélioration du bien-être au travail (responsabilité sociétale des entreprises)	**C5.3 –** Améliorer l'organisation du travail en atelier et sur chantier en planifiant et distribuant des tâches, en constituant les équipes et en définissant les plannings de ces équipes en fonction des compétences à mettre en œuvre dans le respect du droit du travail et de la sécurité. **C.5.4 –** Participer à l'amélioration des conditions de travail en sensibilisant les salariés à la transmission des savoirs sur l'ensemble des collaborateurs, en mettant en place une politique de rémunération en accord avec les accords de branche, en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques afin d'améliorer le bien-être au travail.	**ME5.1 Etude de cas « *GRH* » :** A l'écrit : Sous la forme d'un cas décrivant l'organisation RH d'une entreprise de fleuristerie le candidat analyse l'efficacité de la structure et préconise des axes d'amélioration, qu'il chiffrera et déclinera en solutions opérationnelles.	**Lors de l'étude de cas « GRH » le candidat est évalué sur :** L'adaptation à la charge de travail des équipes proposée est adaptée. La politique de rémunération proposée respecte les accords de branche. Les situations de handicap sont prises en compte dans l'analyse (organisation du travail, aménagement du poste de travail, parcours professionnel du salarié…). Les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales sont respectés.
A5.4 : Animation des équipes de l'entreprise floristique - conduite des entretiens professionnels (entretiens d'évaluation, de fixation d'objectif, de régulation…) et des bilans de	**C5.5 –**. Animer les équipes de l'entreprise floristique en transmettant les informations et consignes, les modes de collaboration attendus, en conduisant des entretiens professionnels, en assurant la prévention et la gestion des comportements des salariés, avec les clients et les sur les	**ME5.2 Mise en situation professionnelle « *Fonction maître d'apprentissage* » :** A l'oral :	**Lors de la mise en situation professionnelle le candidat est évalué sur :** Les consignes données en termes d'organisation du travail, d'objectifs sont claires.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

fin de prestation pour le volet concerné - analyse des comportements des salariés et gérer le volet relationnel des collaborateurs avec les clients, sur les sites	sites.	Le candidat tire au sort une situation d'alternance qui peut être d'ordre générale ou sur une problématique. Il analyse la situation décrite et formule des réponses ou solutions à cette dernière et ce, dans le cadre strict de son rôle de maître d'apprentissage et de l'exécution de ce contrat de travail particulier.	Les entretiens professionnels proposés sont réguliers et efficaces.
Pour obtenir la certification BM Fleuriste (niveau 5) le candidat doit acquérir les 5 blocs de compétences. Il doit valider les modalités d'évaluation inhérentes à chacun de ces blocs de compétences : le Mémoire sur le projet de la pièce de maitrise (œuvre florale) (BC01), l'Epreuve de pratique professionnelle (BC02), le Dossier fonction entrepreneuriale (BC03), l'étude de cas « Analyse de la fonction entrepreneuriale (BC03), une étude de cas Commercialisation (BC04), la présentation de l'activité de fleuriste en Langue Vivante Etrangère (BC04), une étude de cas « GRH »(BC05) et une Mise en situation professionnelle « Fonction Maitre d'apprentissage » (BC05).			

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026